

# Compte rendu de la commission plénière du 15 mai 2024

Madame APOLIS, adjointe au Maire d'Octon accueille l'assemblée.

Monsieur REVEL remercie les membres pour leur présence et se réjouit de les voir si nombreux. Il souligne l'importance de cette instance au sein de la collectivité mais doit malheureusement quitter la salle.

Madame GAIRAUD rappelle quelques points concernant le CISPD :

- Le CISPD a été relancé le 14 mars 2022 en plénière, ont été validés :
  - o Le règlement intérieur
  - o Les axes prioritaires et le plan d'action
  - o La création de 2 groupes de travail

En 2023, il n'y a pas eu de séance plénière, le bilan des actions de 2022 a été présenté lors d'un comité de pilotage le 12 juin 2023.

Cette année, les membres du comité de pilotage se sont réunis le 8 avril dernier pour préparer cette plénière et ont fixé les objectifs suivants :

- Finaliser la charte de confidentialité pour la présenter aux votes
- Choisir quelques actions à mettre en lumière. (Le bilan complet et détaillé pourra être mis à la disposition des membres qui le souhaitent)

Les avancées majeures de ces deux dernières années ont été réalisées sur la thématique des violences intrafamiliales avec :

- Le renouvellement du protocole d'hébergement d'urgence qui est sur le point d'être finalisé, (signé par le département et la sous-préfecture)
- La signature d'une convention avec une société de Taxi pour l'accompagnement des victimes sur le lieu de mise à l'abri
- L'intégration dans le protocole, de la brigade de gendarmerie de Pézenas pour les communes d'Usclas d'Hérault et de Fontès. En effet, en termes de découpage, ces 2 communes dépendent des services sociaux du Clermontais mais de la brigade de gendarmerie de Pézenas. Cela rendait impossible l'utilisation du protocole mis en place sur le Clermontais.

Et par ailleurs :

- La rédaction d'une charte de confidentialité, conformément à la demande faite par Monsieur le Procureur et Monsieur le sous-Préfet lors de la précédente plénière.

Madame MERCAN, Procureure adjoint, récemment arrivée à Montpellier, souligne l'importance de cette proximité avec les territoires, priorisée par l'État avec des moyens dédiés, car il s'agit d'une des clés d'un travail efficace. Le Parquet a

besoin de ce partenariat pour que les décisions prises soient mises en œuvre efficacement en bout de chaîne. Les violences intrafamiliales sont une des priorités du gouvernement mais également du Parquet de Montpellier, au même titre que la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre les cambriolages.

Monsieur SUZANNE, sous-préfet de Lodève met en corrélation la baisse de construction de logements et l'augmentation de la violence. La difficulté de se loger engendre des troubles à l'ordre public. Ce manque de logements doit être pris à bras le corps par les élus, en priorité pour les moins de 30 ans actifs, pour les familles monoparentales et le logement d'urgence.

Les travaux autour des problématiques liés à l'excès de consommation d'écrans doivent se développer. Il salue les chefs d'établissements et l'Éducation Nationale qui œuvrent dans ce sens.

Ce territoire commence à être confronté à une délinquance de « ville dortoir » qui a une fâcheuse tendance à se développer.

Monsieur SUZANNE accueille favorablement le choix du CISPD de se concentrer sur un nombre restreint d'axes de travail pour agir efficacement. Il remercie la présence de Madame la procureure adjoint dont le regard et l'avis sur les actions réalisées sont importants.

Monsieur GAINAIRE, commandant de la brigade de gendarmerie de Lodève donne quelques chiffres en matière de délinquance.

Les chiffres de 2023 sont plutôt positifs car en baisse de 4%. Il faut toutefois les analyser avec prudence car 2022 avait été une année exceptionnellement haute. L'année 2024 étant en cours, rien n'indique pour l'instant que cette baisse est une tendance mais les chiffres sont tout de même sous la moyenne nationale.

On note l'efficacité des actions menées par la gendarmerie au niveau des cambriolages dont l'augmentation a été stoppée. La grande délinquance a également baissé (419 crimes et délits en 2023, 498 en 2022, en baisse de 15%). La brigade de Clermont l'Hérault déplore les 190 mises en garde à vue effectuées en 2023, un chiffre particulièrement alarmant quand on sait combien cela prend de temps et ce, au détriment d'une présence sur le terrain. Malgré cela, les gendarmes sont à 65% de leur temps en extérieur.

Quelques opérations « places nettes » ont été menées ainsi que des contrôles et fermetures d'épiceries de nuit qui posaient problème.

# RAPPEL DU PLAN D'ACTION DU CISPD ET SOMMAIRE DE LA PLÉNIÈRE

Lecture de la Charte de confidentialité et vote.

Plan d'actions validé lors de la plénière 2022 :

## **AXE 1 : AGIR POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION**

1. Accompagner la sortie des dispositifs judiciaires : le poste de référent justice
2. Responsabiliser les collégiens / lycéens : mesure de responsabilisation
3. Utiliser les mesures pénales comme vecteur d'insertion : développement des places de TIG et TNR
4. Renforcer la prévention primaire : travaux du groupe 1 composé de chefs d'établissements
5. Favoriser l'épanouissement personnel et l'ouverture aux autres : l'Espace Jeunesse

## **AXE 2 : ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES POUR MIEUX LES PROTÉGER**

1. Mettre en réseau les acteurs, aller vers les publics les plus fragiles, les plus isolés et améliorer la prise en charge des victimes :
2. Informer pour mieux repérer les victimes, groupe 2 : élus et responsables de CCAS : tournée des conseils municipaux, séances d'information aux élus

## **AXE 3 : LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

1. Lutter contre le harcèlement et les comportements violents : PHARe et la médiation scolaire
2. Promouvoir les points écoute parents Adolescents : permanence EPE
3. Promouvoir et développer le plan National de formation aux Valeurs de la République et Laïcité

**La charte de confidentialité est lue et adoptée à l'unanimité. (voir annexe)**

Lors de la préparation de cette plénière, les membres du comité de pilotage ont fait le choix de mettre un éclairage particulier sur certaines des actions du CISPD (**surlignées dans le compte rendu**).

# AXE 1 : AGIR POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉVENTION

## 1.1- Le référent justice

Madame MERLIN CALZIA rappelle à l'assemblée que le poste de référent justice, rattaché à la Mission Locale Jeunes, projet initié par la sous-préfecture, est en place sur le territoire Cœur d'Hérault depuis 2016. Il s'agit d'une exception à l'échelle de la Région puisque ces postes n'existent habituellement qu'en milieu fermé.

La référente justice accompagne des jeunes de 16 à 25 ans, placés sous-main de justice (suivi par les services du SPIP et de la PJJ en milieu ouvert) ou en lien avec la justice (sortant de détention, placés sous contrôle judiciaire, ayant un sursis simple ou en attente de jugement). Elle travaille en étroite collaboration et crée du lien avec les conseillers.ères Parcours et les institutions judiciaires. L'objectif de la mission est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes en leur permettant d'accéder aux dispositifs de droit commun.

## 1.2- La mesure de responsabilisation

La mesure de responsabilisation est une sanction inscrite dans le code de l'Éducation Nationale pour proposer une alternative à l'exclusion temporaire ou définitive. Elle est difficile à mettre en œuvre dans les établissements, c'est pourquoi Madame BONNET précise que ce travail préparatoire de recherche de lieux et de signature de conventions mené en partenariat avec le CISPD est précieux pour les établissements. Les 2 critères de réussite de l'application de cette mesure est la rapidité de placement et la cohérence entre faute commise et tâche à exécuter. C'est pourquoi il est important d'avoir à disposition une liste diversifiée de lieux de placement.

## 1.3- Développement des places pour les Travaux d'Intérêt Généraux et Travaux non Rémunérés (TIG et TNR).

Monsieur SUZANNE demande des précisions sur le nombre de placements en TIG au sein de la collectivité. Madame MERCAN souligne qu'il s'agit d'une peine à laquelle le Parquet de Montpellier est très attaché car reconnue pour son efficacité. Un TIG bien exécuté peut d'une part éviter la récidive mais également être un vecteur d'intégration sociale.

Madame LEGRAND, référente TIG sur le département explique le travail réalisé par l'agence pour développer ces places sur le territoire notamment dans le milieu associatif où 5 nouveaux postes ont été créés.

La coordinatrice du CISPD évoque la difficulté pour la collectivité de répondre favorablement aux demandes de placement.

Après une série de TIG qui se sont bien passés au Centre Aquatique intercommunal, un tigeste a eu une attitude très désagréable vis-à-vis du personnel. Le SPIP a été interpellé et la peine a dû être interrompue. Le tuteur, très éprouvé, n'a pas souhaité réitérer. Malgré le soutien des conseillers SPIP et du référent, on sent les équipes très frileuses suite à cet incident.

Il serait nécessaire de trouver d'autres lieux d'accueil pour dépasser les freins et soulager les équipes.

Le CISPD a organisé une séance d'information à destination des Maires, en collaboration avec le Parquet, le SPIP et la PJJ pour rassurer les élus et les inciter à créer de nouveaux postes. Cela n'a malheureusement pas été suivi d'effet.

Madame DUPUY rappelle qu'en cas de problème, les conseillers SPIP interviennent rapidement pour en informer les autorités judiciaires et qu'un recadrage puisse être fait. L'intérêt du SPIP et du juge d'application des peines est de ne pas attendre que la situation soit trop problématique pour intervenir. Le SPIP peut être amené à déplacer le Tigeste sur un autre poste d'accueil de façon à laisser souffler les tuteurs et ne pas fragiliser les structures d'accueil.

Madame LEGRAND rappelle qu'il peut être proposé d'organiser une formation pour les tuteurs afin de les accompagner dans cette mission.

Monsieur HAMARD indique que la PJJ est amenée à placer des jeunes pour la mise en œuvre de Réparations Pénales. Une nouvelle mesure va devoir être travaillée avec le Parquet pour sa mise en œuvre prochaine, il s'agit de la mesure d'Intérêt Educatif qui comporte un volet Éducation Nationale.

#### **1.4 – Prévention primaire : lutte contre le décrochage scolaire : premier Forum de l'orientation** (Focus)

Madame BONNET présente le travail réalisé au sein du groupe 1 composé des chefs d'établissement des collèges et Lycées du secteur en partenariat avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire et la Mission Locale Jeunes. Face au constat du peu de solutions proposées aux décrocheurs scolaires entre 10 et 15 ans, ce Forum qui s'est déroulé à Paulhan, avait pour objectif de permettre aux jeunes de mieux préparer leur avenir et surtout d'être en capacité de redonner du sens à l'école. C'est pourquoi le choix s'est porté sur un public de 4<sup>ème</sup> pour que ces élèves aient le temps d'avoir une vision avant de faire des choix d'orientation. Le Forum a accueilli une quarantaine de stands (écoles, organismes de formations...) mais également des professionnels en capacité de répondre à leurs questionnements et de leur présenter concrètement leur activité sous forme de tables rondes. La réalisation d'un livret leur a permis de faire un travail préparatoire avec leurs professeurs principaux. Ce premier Forum très réussi (500 élèves des 4 établissements) sera reconduit dans une version encore plus concrète avec une entrée permettant d'exposer prioritairement des professions plutôt que des formations.

Madame PASSIEUX souligne la qualité de cette action et précise que la MLJ a accompagné plus de 350 jeunes du territoire en 2023 dont une centaine ont réussi à réintégrer une formation, une scolarité ou un contrat d'engagement (45). 60 d'entre eux ont pu trouver un emploi ou une alternance.

Ces bons résultats sont également le fruit d'un partenariat efficace avec l'Éducation Nationale, le Centre d'Information et d'Orientation ainsi qu'avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

Ce travail de partenariat est primordial car il permet d'intervenir très rapidement dans les situations de décrochage scolaire, et on sait à quel point il est important d'être rapide pour être efficace dans ce domaine.

Madame MERCAN explique que le rappel à l'ordre par le Maire est un outil qui donne de bons résultats pour prévenir le décrochage scolaire. Elle encourage vivement les élus à le mettre en place sur leur commune. Il sera possible pour ceux qui le souhaitent, de participer à une séance de rappel à l'ordre à Montpellier, la Mairie ayant donné son accord pour les accueillir.

#### **1.5- Favoriser l'épanouissement personnel et l'ouverture aux autres : Les ALC**

Monsieur GEORGEL présente l'Espace Jeunesse, lieu dédié à tous les jeunes de 11 à 25 ans. Il est situé dans les bâtiments de l'ancienne gare routière de Clermont l'Hérault, lieu particulièrement stratégique car très central, facilement accessible du fait de la proximité des arrêts de bus de ligne et du passage des bus scolaires. Ce lieu regroupe trois entités dont les missions sont complémentaires. Il propose accueil, conseil, animations, accompagnement et développement de projets. L'Espace Jeunesse c'est aussi et surtout un projet d'itinérance avec un système de navette gratuite qui permet d'aller chercher et raccompagner les jeunes inscrits aux activités pendant les vacances, sur leur commune d'habitation pour lever le frein de la mobilité.

L'Accueil Ados dispose également d'une caravane pédagogique pour aller à la rencontre des jeunes sur les communes en leur proposant des animations.

L'objectif de l'équipe d'animateurs est de développer le « faire avec » en rendant les jeunes acteurs de leur temps libre au travers d'un accompagnement à la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi l'Accueil Ados est présent sur les pauses méridiennes dans les collèges mais ont également mis en place un Accueil de Loisirs associé au Collège (ALC) depuis 2022, organisé comme suit :

- 3h par semaine et par établissement sur 11 semaines consécutives
- Une participation sur le mode du volontariat pendant le temps d'étude (entre 10 et 15 participants)
- Accompagnement dans la pédagogie de la réalisation d'un projet
- Proposition des projets aux élèves du collège suivant la cible choisie par les porteurs du projet

Quelques exemples de projets :

- Une sortie VTT autour du lac du Salagou ouverte à tout jeune entre 11 et 17 ans (17 participants)
- Un Escape Game sur le thème d'Halloween proposé à tous les niveaux d'un même collège, sur plusieurs créneaux (150 participants)
- Une fête de fin d'année proposée à tous les élèves d'un même collège sur un après-midi banalisé
- Le bal des 3<sup>ème</sup> (100 participants)
- Un Tournoi multi sports pour les élèves de 5<sup>ème</sup> d'un collège (40 participants)

## AXE 2 : ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES POUR MIEUX LES PROTÉGER

### 2.1- Le Réseau des violences intrafamiliales du Cœur d'Hérault et ses actions : (Focus)

Madame BRISSET présente l'association Via Voltaire, puis, l'organisation et les travaux des 3 groupes qui composent le réseau. La force de ce réseau est de pouvoir mettre autour de la table des professionnels sensibles à ces questions avec une grande diversité de champs d'action. Les groupes de travail ont été composés en fonction de 3 critères qui s'appuient sur la temporalité des violences :

- Groupe 1 « pendant la crise » : les membres travaillent sur évaluation et dangerosité. Ce groupe a proposé des formations aux professionnels de première ligne (médecins, travailleurs sociaux...)
- Groupe 2 « en amont et en aval de la crise », travail sur la mise en parcours de sortie des violences et les questions liées à l'hébergement (cartographie et mises à jour des protocoles d'hébergement d'urgence...)
- Groupe 3 : sur la prévention, la prise en charge et la lutte contre la répétition avec notamment des séances de sensibilisation et des actions de prévention (forum violences dans les lycées...)

**Le document annexé présente plus en détail les travaux des différents groupes.**

Madame SAGOT présente la permanence pour enfants témoins ou exposés aux violences, permanence très sollicitée dont les orientations sont faites pas les professionnels du secteur.

Le sujet des violences est une priorité nationale, une grande majorité des acteurs présents sont mobilisés sur cette problématique et participent au Réseau Pays Cœur d'Hérault.

Le manque de logements dédiés pose un problème majeur aux travailleurs sociaux. Pouvoir se loger est l'une des clés qui, en leur assurant une sécurité pérenne, permettra aux victimes de regagner de la confiance en elles et d'avancer à nouveau.

Cependant, les nouvelles dispositions permettent un certain nombre d'avancées, mais il reste toutefois des difficultés dans leur mise en œuvre.

La loi de novembre 2023 a donné lieu à la création d'un pôle dédié au sein du Tribunal Judiciaire.

La Loi du 18 mars 2024 qui reconnaît les enfants « victimes » dans les situations de violences conjugales instaure un principe de retrait de l'autorité parentale et la suspension des droits de visite et d'hébergement durant la procédure pénale. Cependant, Madame BRISSET exprime son inquiétude vis-à-vis des conditions dans lesquelles la parole des enfants sera recueillie.

Monsieur CLARIANA déplore que les services sociaux soient si peu souvent interpellés par les professionnels du secteur lorsqu'ils ont connaissance de faits violents au sein d'une famille.

### 2.2 - Informer pour mieux repérer les victimes :

#### - La tournée des Conseils municipaux

Afin d'être au plus près des préoccupations des élus, la coordinatrice du CISPD a proposé aux communes d'être accueillie lors d'une séance du conseil municipal pour présenter les actions du CISPD mais également pour recueillir les besoins des élus. Cette action a permis de rencontrer 9 équipes municipales.

Monsieur SUZANNE réagit à l'évocation du nombre de communes à avoir répondu favorablement à cette proposition, d'après lui, cela est très insatisfaisant. Il demande aux élus de mesurer l'importance que peut avoir leur implication dans les travaux menés au sein du CISPD, essentiel pour mettre en œuvre une prévention efficace.

## – Présentation du CEJ-R et du nouveau poste d'éducatrice :

Madame VALLOS vient de prendre son poste sur le territoire. Sa mission consiste à aller vers les jeunes les plus fragiles dans l'objectif de les repérer, de les accompagner et de leur permettre de signer un Contrat d'Engagement Jeune-Rupture. Entré en vigueur en mars 2022, le **Contrat d'Engagement Jeune**, en remplacement de la Garantie Jeune, a vocation à accompagner dans leur insertion, les jeunes inscrits dans aucun dispositif ni dans aucune formation, via une contractualisation leur donnant droit également à une allocation.

Le public visé : jeunes sans abri, sortants de l'ASE ou de détention, accompagnés par la PJJ, porteurs de handicap... Un logement d'urgence situé à Gignac permet de les accueillir temporairement dans des cas d'extrême précarité.

(Voir document de présentation en annexe)

# AXE 3 : LA POPULATION, NOUVEL ACTEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## 3.1 : Lutte contre le harcèlement scolaire :

### - Le projet PHARe

Madame GAVIGNET ROSETTE confirme que des faits de violence s'observent de plus en plus tôt dans les établissements scolaires. Depuis le 16 août 2023, il est à présent possible de procéder à des conseils de discipline et des exclusions pouvant aller jusqu'à 7 jours y compris dans les écoles primaires, on ne pensait pas en arriver là. Bien entendu, cela ne s'applique que dans certaines circonstances, lorsque les faits de violence sont volontaires et répétés mettant en danger un ou plusieurs enfants.

Dans des cas de harcèlement, une des solutions peut être le changement d'école mais dans des petites communes où il n'y a qu'une seule école, cela reste très compliqué pour les parents.

Suite à une formation sur la méthode de la préoccupation partagée (Jean-Pierre BELLON), le choix de l'équipe s'est porté sur la mise en œuvre de cette méthode à l'échelle de la circonscription. Il s'agit d'une méthode non blâmante, basée sur la résolution du problème plutôt que sur la recherche du coupable.

(Voir détails dans la présentation annexée)

- La formation des élèves médiateurs et le théâtre forum sur le thème du harcèlement

Concernant la formation à la médiation au collège de Paulhan, suite à une expérimentation sur 2 classes de 5<sup>ème</sup> l'année dernière qui a donné de très bons résultats, le projet a été généralisé sur l'ensemble du niveau 5<sup>ème</sup> cette année.

Le collège Maffre Baugé a souhaité enrichir le dispositif dans le cadre de la prévention du harcèlement en proposant une continuité au projet. Les médiateurs une fois formés pouvaient s'inscrire à un atelier de création d'un théâtre Forum sur le thème du harcèlement. Ils ont suivi 4 ateliers animés par Monsieur GUYOT de la compagnie « le 7<sup>ème</sup> point » au cours desquels ils ont écrit des scénarii à partir de situations vécues par eux même ou par des élèves de leur entourage, puis les ont mis en scène.

Après avoir présenté ces scénettes à des élèves de 6<sup>ème</sup> et de CM2, une séance spéciale a été organisée pour mener une réflexion sur ce thème avec les parents.

(Voir captation)

- L'engagement des jeunes dans le CLAS du Centre Social « l'Echappée » : Madame DOMBRES, référente famille explique comment des jeunes, lycéens pour la plupart, donnent de leur temps pour s'impliquer dans des actions de volontariat à l'Echappée et notamment dans le CLAS. Ils accompagnent des enfants sur des temps d'aide aux devoirs et transmettent ainsi des valeurs de partage, d'engagement et de solidarité. Il est important de pouvoir mettre en lumière cet aspect-là de la jeunesse, trop souvent stigmatisée pour des faits répréhensibles et pas assez valorisée dans les actions positives qu'ils sont en capacité de mettre en œuvre.

Madame GAIRAUD remercie l'assemblée pour la qualité des échanges et souligne l'importance de dédier du temps pour ces questions qui touchent directement l'avenir des jeunes du territoire.

## PERSONNES PRÉSENTES :

Mme AFYOUNI, Cheffe de projet Politique de la Ville, Mairie de Clermont l'Hérault,

Mme ANTERRIEU, coordinatrice du CISPD du Clermontais Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault,

Mme APOLIS, Maire adjointe, Mairie d'Octon,

Mme ASTIER, conseillère pédagogique, Inspection d'Académie de l'Éducation Nationale,

M. BELLAS, Maire adjoint, Mairie d'Octon,

Mme BONNET, principale du collège du Salagou, représentant la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN),

M. BONNIER, responsable Police Municipale de Paulhan-Aspiran,

Mme BRISSET, sociologue, association Via Voltaire, Montpellier,

M. CARAYON, Maire de Lacoste,

M. CLARIANA, Directeur de la Maison Départementale des Solidarités de Clermont l'Hérault (MDS 34),

M. COSTES, responsable des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), communauté de communes Salagou Cœur d'Hérault,

Mme DELMAS, Maire adjointe, Mairie de Saint Félix de Lodez,

M. DE STAERKE, Commandant, brigade de gendarmerie de Clermont l'Hérault,

Mme DOMBRES, référente familles, Centre Social « l'échappée », association Terre Contact,

Mme DUPUY, Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Hérault,

Mme ESPERANCE, Directrice de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) les « Terres rouges » Clermont l'Hérault,

M. FERNANDEZ, Directeur du pôle Petite Enfance – Jeunesse et Sports, Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Mme FLEURIOT, chargée de mission, Parquet de Montpellier,

M. GAIGNAIRE, Chef d'Escadron, Commandant la compagnie de Gendarmerie de Lodève,

Mme GAIRAUD, Vice-présidente de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault, Maire de Cabrières,

Mme GAVIGNET-ROSETTE, Inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Lodève,

M. GEORGEL, responsable du service Jeunesse, Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Mme GRENOVILLE, conseillère municipale, Mairie de Canet,

M. HAMARD, Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Hérault,

Mme LEFEBVRE, intervenante sociale en gendarmerie,

Mme LEGRAND, référente territoriale, Travaux d'Intérêt Général de l'Hérault,

M. LUMINET, défenseur des droits,

M. MARTINEZ, Chef de poste de police municipale, Ville de Clermont l'Hérault,

M. MEKARI, chargé de mission Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO),

Mme MERCAN, Procureure de la République adjoint, Parquet de Montpellier,

Mme PASSIEUX, Vice-présidente Conseil Départemental de l'Hérault

Mme RAMBIL, Directrice Générale des Services, Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault

Mme RAULT, directrice STEMO PJJ Montpellier Ouest,

M. REVEL, président de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault, Maire de Canet,

M. ROCHEREAU, conseiller SPIP de l'Hérault,

Mme SAGOT, Directrice École des Parents et Éducateurs de l'Hérault,

Mme SOHIER, correspondante insertion Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert (STEMO) PJJ Montpellier Ouest,

M. SUZANNE, sous-préfet de Lodève,

M. VALERO, Vice-président de la Communauté de communes du Salagou Cœur d'Hérault, Maire de Paulhan

Mme VALLOS, éducatrice spécialisée, coordinatrice du Contrat Engagement Jeunes-Rupture

M. VIAIN, Proviseur du Lycée René Gosse, Clermont l'Hérault.